

YACHT-CLUB DE TAHITI

Procès verbal de la réunion du Comité directeur du 04 Mars 2014

La réunion a lieu dans les locaux du Yacht-club de Tahiti, à Arue, et commence à 18H05.

Présents : Benjamin Picard, Yves Giraud, Yvon Calatayud, Eric Panissard, Moana Le Calvic et Xavier Duthil

Absents: Gwenaëlle Janicaud, Marc Lucas, Katia Beltzer, Patrick Delaere assiste à la réunion.

L'ordre du jour établi par le président est le suivant :

- lecture et approbation du CR du CD du
- Bilan des actions entreprises:
 - réunion avec Mr le Maire d'Arue
 - achat des Optimist
 - contact avec la BT (compte épargne)
 - Compteurs contact club plongée..EVA
 - conseil pour pose des compteurs avec un Juriste
- très urgent :installation patère douches
- a Voir réparation ponton.
- prolongation ponton

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Après quelques mises au point concernant notamment la dégradation du ponton fixe et la question du club house, une rédaction consensuelle est arrêtée.

A propos du Club-house, Yvon informe le comité que son gérant a déposé une demande de licence de débit de boisson. A cette occasion il est question de réaliser plusieurs travaux de remises en état et en conformité. Il s'agit notamment de remplacer la hotte et un four. Ces travaux seraient financés par le Club. Karim devra présenter des devis. Xavier propose que les travaux soient engagés après la visite de la commission d'attribution des licences, afin que le contenu des travaux réponde parfaitement à ses prescriptions.

2- VISITE AU MAIRE DE ARUE

Yvon fait la relation de la visite qu'il a rendue, avec Patrick, au Maire de Arue

> Yvon a présenté le club au Maire

> Le Maire a proposé le panneau lumineux du rond point pour que le club passe des messages d'information et de promotion. Il est convenu que les responsables de sections préparent les messages, et que Patrick se charge de les faire parvenir au responsable de la communication de la Commune.

> Yvon a informé le Maire du projet d'ajout de corps-morts. Ce dernier est favorable au projet pour éviter les mouillages forains pas toujours bien perçus par les riverains. Xavier fait remarquer qu'aucun projet de ce type n'a été envisagé en comité. Eric demande que soit vérifiée la faisabilité technique du projet, et notamment si l'espace disponible permet ces nouvelles installations.

> Yvon a aussi fait part du projet d'extension du ponton C qui reçoit un accueil favorable du Maire. A ce propos Xavier présente le dossier technique qui doit accompagner la demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour les pontons. Le dossier pourra être finalisé dès qu'il aura eu communication par Patrick des dimensions du ponton brise lames.

> Le projet communal de réaménagement de l'ensemble du complexe sportif a été évoqué. Le Maire a indiqué que le projet intégrerait le Yacht-club, et qu'une nouvelle Marina, dont la gestion pourrait être confiée au club, serait créée au droit du stade. Le Maire demande que le projet d'extension du ponton soit communiqué au bureau d'étude en charge du projet.

> Il a été aussi envisagé de faire parrainer certains événements du club par la Commune. Les responsables de sections pourront faire des propositions. Yves fait remarquer que les événements sportifs ne concernent que très peu les habitants de la Commune et qu'il serait plus opportun de faire participer la Commune à une journée « portes ouvertes » comme cela a été fait avec succès l'an dernier.

3- ACHAT DES OPTIMIST

Yvon informe que les 5 Optimists ont été commandés conformément à la décision du CD.

4- COMPTE D'EPARGNE

Benjamin précise, comme cela a été proposé à la dernière réunion, qu'une partie du compte d'épargne soit converti en compte à terme d'un meilleur rendement. Pour réduire les pénalités de sorties avant terme il est conseillé d'ouvrir plusieurs comptes. Benjamin propose de placer 3 fois 2 millions de Francs qui seront affectés respectivement aux travaux sur infrastructure, aux projets sportifs, et au développement de la marina.

La proposition est acceptée. A la demande de la banque un extrait du compte rendu sera signé par les membres du bureau

A propos des travaux sur infrastructure, Moana fait mention de la couverture vieillissante du club-house, et propose qu'un traitement soit effectué pour prolonger la durée de vie des bardeaux. Moana se charge de faire établir des devis.

5- COMPTEURS ELECTRIQUES

Comme il est interdit de rétrocéder du courant, Yvon informe qu'il a demandé à l'EVA, à Scubatek et au restaurant du club-house de souscrire un abonnement à l'EDT. Tous ont répondu qu'ils le feraient. Xavier demande ce qu'il en est d'Antoine qui dispose aussi d'un compteur, et rappelle que l'interdiction ne concerne que la rétrocession aux tiers, à titre gratuit ou onéreux.

Le débat s'instaure alors autour de la question du statut des membres. Pour Xavier les membres du club constituent le club, ce ne sont pas des tiers, et le club peut donc leur rétrocéder du courant. Plusieurs membres du comité sont plus réservés, et il est convenu de poser la question officiellement à l'EDT. Xavier se chargera de la rédaction de la lettre.

Xavier rappelle qu'à la dernière réunion le CD avait décidé de faire payer des charges d'électricité aux habitants en répartissant les dépenses par ponton. Le mode de calcul envisagé s'est avéré inadapté, les contrepropositions d'Yves et Xavier sont exposées. Yvon propose de réviser le forfait qui serait établi en fonction de l'équipement du bateau.

Yvon devant s'absenter, le temps manque pour traiter cette question qui est renvoyée à la prochaine réunion. En attendant, la décision concernant la facturation du courant, prise à la réunion précédente, ne sera pas appliquée.

Le président lève la séance à 19h35.

Le secrétaire
Xavier Duthil

Le président
Yvon Calatayud